CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 septembre 2024 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme JANSSOONE - CZAJKA (mandataire de Mme BIALY), M. LEWANDOWICZ (mandataire de M. DELERUE), Mme MERLIN, Mme BRUYANT, M.M. DELECOURT, BLARINGHEM, Mme AFANASJEW, BUGNON (mandataire de Mme PINTO), M.M. LALLOYER, CARDON, JAZWIECKI, M. JOSSIEN, Mme HEMERY, M.M. WAGON, LAMBERT.

Excusés : M. DELERUE (procuration à M. LEWANDOWICZ), Mme PINTO (procuration à Mme BUGNON), Mme BIALY (procuration à Mme JANSSOONE-CZAJKA).

Absent non excusé : Mme BELVAL.

Participaient à la réunion : Daphné KAJ secrétaire de mairie, Sabine MUCHA agent de gestion administrative, Pauline MAYEUR assistante de gestion comptable et RH, 2 journalistes.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame le Maire propose Pascale AFANASJEW qui accepte la fonction.

La réunion commence selon l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 JUIN 2024 ;

Le procès-verbal est soumis au vote **: APPROUVÉ** à l'unanimité.

2- CHARTE DE L'ELU LOCAL ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la charte de l'élu local a déjà été présenté lors de l'installation du Conseil Municipal le 24 mai 2020 mais qu'il y a lieu d'en faire un rappel.

Lecture de la Charte par Madame le Maire.

Madame le Maire explique qu'elle revient sur cette charte après avoir pris connaissance d'un mail entre un conseiller municipal d'opposition et une personne extérieure avec des propos irrespectueux tels que « incompétence et j'en foutisme ». Propos qui la visent personnellement et qui sont inacceptables. Elle émet aujourd'hui un avertissement mais si cela se reproduit elle ira déposer plainte.

3- CANTINE MUNICIPALE – REGLEMENT INTERIEUR ;

Madame JANSSOONE-CZAJKA donne la parole à Mme BRUYANT.

Comme suite au changement de prestataire pour la fourniture des repas de cantine depuis février 2024, il y a lieu de modifier le règlement intérieur. Il sera par la suite distribué aux parents.

Des changements interviennent essentiellement dans les heures et jours de réservation des repas en Mairie et dans la présentation du Quotient Familial pour les familles Pernoises bénéficiant de la tarification sociale.

Aucune remarque n'a été faite à ce sujet.

4- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE SYMSAGEL POUR L'ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ;

Arrivée de Monsieur Frédéric JAZWIECKI.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), est un outil essentiel pour assurer la sécurité de nos concitoyens face aux risques majeurs connus sur la Commune tels que les inondations, tempêtes ou accidents industriels et technologiques. Ce plan permettra d'organiser et de coordonner efficacement les secours en cas de crise.

Les principaux objectifs du PCS sont :

1. **Protéger les habitants** en prévoyant des mesures d'alerte et de mise en sécurité,
2. **Coordonner les actions** des services de secours et de la mairie,
3. **Assurer la continuité des services essentiels**,
4. **Informer et préparer la population** aux risques potentiels.

La mise en place du PCS nécessitera une identification des risques locaux, la création d'une cellule de crise et l'organisation d'exercices réguliers pour tester le positif. Il s'agit d'un engagement crucial pour la protection de notre commune.

Dans le cadre du développement et du renforcement de la gestion du risque sur le territoire du Sage de la Lys, une convention avec Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys (SYMSAGEL) peut être signée afin qu'il puisse nous aider à élaborer ce plan et définir les rôles de chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention de partenariat entre la commune de Pernes et le SYMSAGEL pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier D'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

5 – SUIVI DIAGNOSTIC PONT RUE DU GUIT ;

Madame JANSSOONE-CZAJKA donne la parole à M. LEWANDOWICZ.

Dans le cadre du programme national ponts, un diagnostic a été effectué par CEREMA en décembre 2021. Il en résume que le pont rue du Guit est à mettre en sécurité. Depuis et suite à un échange avec les services du Département, une seconde étude plus approfondie doit être réalisée. Un devis nous a été transmis par le cabinet PCM Génie Civil et Ouvrages d'Art pour un montant TTC de 3 692.40 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à conclure et à signer les pièces du contrat à intervenir entre la Commune et le cabinet PCM Génie Civil et Ouvrages d'Art pour un montant TTC de 3 692.40 €.

6 – INFORMATIONS DIVERSES ;

a. Décisions du Maire.

Suite aux délégations qui m'ont été accordées par délibération du 20 novembre 2020 et en date du 30 septembre 2021 modifiant la précédente en ajoutant une délégation. 3 décisions ont été prises :

Décision 5 ; Tarifs commission des fêtes pour les festivités du 14 juillet.

Boissons, alimentation	**Tarifs**
Boissons non alcoolisées (jus de fruits, perrier, coca, oasis…)	0.50 €
Eau, la bouteille	1 €
Bière, pétillant, le verre	2 €
Vin rouge, rosé, le pichet	8 €
Vin rouge, rosé, le verre	1 €
Buffet froid avec une boisson offerte	8 €

Décision 6 ; Tarifs de la commission des Fêtes pour le spectacle patoisant de Bertrand Cocq et Jean-Marc Delattre. (Léon & Gérard « Tout seuls à 2 »)

· 5 € pour les pernois de 60 ans et plus / · 10 € pour le reste du public

b. Retour sur la Commission des Fêtes du 05 septembre :

Madame Merlin rappelle à l'assemblée qu'ils ont été destinataires du PV de cette commission mais qu'il y a lieu d'ajouter pour informations quelques éléments :

- **Octobre Rose** : 1 mois pour en parler, 365 jours pour le faire.

Le samedi 12 octobre à partir de 13h30 : Échauffement avec GYM TONIC, parcours de 5 et 10km (marche/trail) suivi d'un forum avec les élèves de l'IFAS et de jeux autour de la santé.

Il s'agit d'un partenariat entre la MSP le Bellimont – La Ligue contre le Cancer et le Municipalité de PERNES.

- Dans le cadre de la **Semaine Bleue**, un spectacle de « Léon & Gérard tout seuls à 2 » nouvelle version est programmée le dimanche 13 octobre à 16h à la salle des fêtes.
- La sortie au **concert de Patrick BRUEL** aura lieu le mardi 15 octobre 2024 à DOUAI. Départ 18h de la Place de la Mairie.

Une réunion de préparation au marché de Noël sera prévue juste après le banquet des aînés.

Madame MERLIN souhaite remercier toutes celles et ceux qui participent, en fonction de leur disponibilité, à la réussite de ces manifestations dans le cadre des fêtes de Pernes et environs. Il faut maintenir le CAP !

c. *Sécurisation de PERNES :*

Une réunion s'est tenue le 10 septembre dernier avec plusieurs représentants du Département et le cabinet VERDI concernant la sécurisation de plusieurs rues de Pernes.

4 axes sont actuellement à l'étude :

- Rue Charles de Gaulle : Stationnement sur voirie tout en laissant une largeur en chaussée de 3.50 m pour les engins agricoles et autres. 1 place PMR est également en projet proche de la Poste.
- Avenue Kennedy : Un comptage sera réalisé par le Département afin de déterminer le nombre de véhicules circulant dans cette rue et d'adapter la voirie à ce flux.
- Rue de la Gare : Proposition d'écluse et de passage pour piétons successifs.
- Avenue Corbier : Matérialisation des places et création d'une place PMR.

Pour l'instant il ne s'agit que d'une première ébauche, dès que les solutions de sécurisation seront définitives le Cabinet VERDI viendra vous le présenter en conseil municipal.

d. *Point sur les travaux :*

Monsieur LEWANDOWICZ informe :

- *Salle des Associations :*

Les travaux sont terminés, l'association va pouvoir réintégrer les locaux.

Monsieur DELECOURT : Qui occupe la salle des associations ?

Monsieur LEWANDOWICZ : C'est une salle qui est prêtée aux associations.

Monsieur DELECOURT : Les restos du cœur vont-ils revenir dans ce bâtiment ? Parce qu'ils sont mieux de l'autre côté.

Madame JANSSOONE-CZAJKA : Je n'ai pas encore fait le point avec Monsieur RANCON mais oui ils vont réintégrer la salle des associations parce que l'autre salle est normalement occupée par une autre association.

- *Travaux de la Rue de Saint-Pol :*

Des travaux de renouvellement d'un tampon et de réfection d'enrobé auront lieu ce mercredi 2 octobre sur la RD916 rue de Saint Pol. Il s'agit d'un regard qui claque face à l'ancienne boulangerie et qui empêchent les riverains de dormir. Une déviation sera mise en place.

- *Travaux Avenue de la Paix et rue de la Gare :*

Des travaux de reprise de fontes abîmées vont avoir lieu dans la rue de la Gare et l'avenue de la Paix. Il y aura un reste à charge pour la Commune de 1 707.84 € ce qui correspond à 3 regards. 18 sont à changer, ce sont le département et Ternoiscom qui prendront en charge le reste.

- *Salle des Fêtes :*

Des travaux au niveau du plafond d'entrée et des marches d'escaliers sont prévus.

- *Eclairage rue des Carimarants :*

Le devis a été transmis début août, les travaux ne devraient pas tarder à démarrer.

e. *Eau Rousse :*

Plusieurs habitants de Pernes nous interpellent concernant les problèmes d'eau rousse sur la Commune. Nous prenons bien évidemment en compte ces plaintes, mais suite à une réunion avec Véolia voici la démarche à suivre, ainsi l'ensemble du conseil pourra fournir les bonnes informations aux riverains. Il faut contacter Véolia via le numéro écrit sur la facture. A la suite de cet appel un technicien va passer faire des analyses.

A aujourd'hui nous ne connaissons toujours pas les causes de cette eau rousse. Un morceau de canalisation a été retiré et envoyer en analyse à Paris et un nettoyage des canalisations par air/eau est envisagé pour plusieurs rues de Pernes, notamment la rue de Lillers, du Bart, de l'Eglise et Chante-au-Vent.

f. *Conflits entre voisins :*

Intervention de Madame MERLIN.

Nous recevons régulièrement en Mairie des habitants de Pernes au sujet d'évènements entre voisins, agressions verbales, chats qui divaguent chez les autres…

Nous sommes très attentifs et entendons les différentes problématiques. La communication, l'explication constructive entre voisins peuvent bien souvent solutionner ces situations. Si cela s'avère inefficace comme dans certains cas, un conciliateur de justice peut être saisi sur rendez-vous. Le 1er mardi de chaque mois à la Communauté de Communes du Ternois. Il faut utiliser les dispositifs, ressources à disposition.

Madame HEMERY : Que faire en cas de non-entretien d'une parcelle de terrain ? Mon voisin n'entretient jamais son terrain, les trottoirs sont dégoutants, je passe mon temps à ramasser les ronces des autres et en plus nous avons de nouveau une prolifération des rats dans la rue, de toutes les couleurs et notamment des blancs qui sont des rats domestiques.

Madame MERLIN : Concernant les terrains non entretenus nous venons de faire parvenir à l'ensemble des habitants de Pernes un triptyque reprenant les bons gestes citoyens. Dans un second temps nous envisageons dans les cas extrêmes de faire venir des entreprises et d'envoyer la facture directement au propriétaire. Pernes n'est pas propre.

Madame le Maire : Concernant la prolifération des rats, une action de dératisation est prévue dans les semaines à venir.

g. *Programme « Villages d'Avenir » :*

Lors du Conseil Municipal du 27 juin nous avions annoncé le dispositif « Villages d'avenir ».

Pour y faire suite, une visioconférence a eu lieu le 26 septembre dernier avec la cheffe de projet et le bureau CEREMA. Avant d'entreprendre l'étude de faisabilité, à savoir la capacité d'autofinancement de la collectivité et les études de subventions (à hauteur de 80% si possible), les services de la Mairie vont devoir transmettre au bureau d'étude via la cheffe de projet l'historique de ce bâtiment ancien collège Dollet.

h. *Vœux du Maire :*

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 24 janvier 2025. Date décidée en harmonie avec les centres-bourgs de la communauté de communes du ternois.

Monsieur LAMBERT : Qu'en est-il du bassin à Sachin ? Ternoiscom a fait le nécessaire ? Nous arrivons dans la période des pluies il faut absolument éviter les inondations.

Madame le Maire : Non le nécessaire n'a pas été fait par Ternoiscom.

Madame MERLIN : J'en réaborderai le sujet lors de ma prochaine réunion de bureau.

L'ordre du jour étant terminé.

La séance est levée : 19h40

P. AFANASJEW

G. JANSSOONE-CZAJKA